

L'engagement de l'Algérie dans la lutte contre les changements climatiques : situation actuelle et défis à venir

Argumentaire

L'Algérie, comme d'autres pays (197 parties), a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en juin 1992 et l'a ratifiée en juin 1993, ce qui constitue un engagement en faveur de la lutte contre les changements climatiques. L'Algérie a aussi approuvé le protocole de Kyoto en 2005 et l'accord de Paris en 2016.

Pour s'acquitter de ses obligations, au titre de l'article 12 de la CCNUCC, l'Algérie a soumis deux communications nationales, l'une en 2001 et l'autre en 2010. En outre, afin qu'elle remplisse ses obligations envers la CCNUCC, le pays a signé un nouveau projet en 2019 entre le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et le PNUD pour l'élaboration de la 3ème Communication Nationale en 2022.

En parallèle, au cours de la même année, le gouvernement algérien a adopté, pour sa propre stratégie nationale du développement, un plan national climat (PNC) portant sur des projets d'action à court terme (2023-2027) et à moyen terme (2023-2035). Ce plan vise à lutter contre les changements climatiques.

Deux choses essentielles à retenir dans ce contexte et qui inquiètent les instances internationales, les Etats et la société civile. Premièrement, il s'agit d'atténuer ces changements climatiques par la réduction des (GES) dans des délais optimums et, deuxièmement, s'y adapter.

Ce séminaire a pour objectif d'apporter un éclairage sur l'engagement de l'Algérie à la CCNUCC pour la lutte contre les changements climatiques, compte tenu du fait que l'Algérie est un pays producteur des énergies fossiles et du fait qu'elle soit très –affectée par les changements climatiques de par sa position géographique.

